



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-038-2018-07**

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2018

Sommaire

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

IDF-2018-07-25-003 - décision n° 2018-026 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages)

Page 3

IDF-2018-07-25-004 - décision n° 2018-027 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 8

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

IDF-2018-07-25-003

décision n° 2018-026 portant subdélégation de signature en
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2018 - 026

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté n° IDF-029-2018-07 en date du 18 juillet 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2018-07-18-007 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales,
- des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
- des décisions d'autorisations de télétravail,
- des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
- des notifications individuelles de régime indemnitaire,
- des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
- des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activité

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Madame Delphine TREIS, chef du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature susvisée.

Article 4

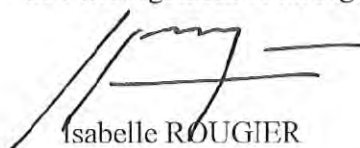
La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **25 JUIL. 2018**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement



Isabelle ROUGIER

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

IDF-2018-07-25-004

décision n° 2018-027 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



Préfet de la région Île-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2018 – 027

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, Inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n° IDF-2018-07-18-008 du 18 juillet 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2018-07-18-008 susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. Pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cédric LORET, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Catherine WINTGENS, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

et pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,
Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxe, à :

Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cédric LORET, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Catherine WINTGENS, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Poste vacant , adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,
Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique.

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général.

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

Madame Souhila LAKHOUS, chargée des fonctions budgétaires et comptables,

Madame Linda CHEKROUN, chargée des fonctions budgétaires et comptables,

Madame Sandie MICHELIS, cheffe de service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions

Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,

Madame Caroline NIGON, chargée de mission Solibail,

Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,

Monsieur Renaud BIDOU, chef du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **25 JUIL. 2018**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement



Isabelle ROUGIER